

# DAIM

<b>Nom scientifique</b>	DAMA dama
<b>Ordre</b>	ARTIODACTYLES
<b>Famille</b>	CERVIDES (Les Cervidés appartiennent aux mammifères ruminants)
<b>Origine</b>	ASIE Mineure
<b>Habitat</b>	Forêt
<b>Régime alimentaire</b>	Herbivore
<b>Reproduction</b>	Brame, rut et accouplement en Septembre Gestation 230 jours Mise bas en Juillet - 1 faon par daine
<b>Longévité</b>	35 ans (en captivité)
<b>Poids de l'adulte</b>	Daim: 60/80 Kgs Daine: 40/50 Kgs
<b>Remarques</b>	Chez les mâles les bois tombent en Avril / Mai, puis ils repoussent jusqu'en Aout. Les velours tombent au mois d'Aout Les andouillers des bois sont élargis en palette La robe des daims est mouchetée de blanc

**N° de téléphone en cas d'URGENCE**

**04 50 32 10 33**

## Demande de certificat de capacité

I. Je soussigné M. PHILIPPE Laurent, présente une demande de capacité pour la présentation au public au sein d'un établissement à caractère fixe et permanent d'animaux d'espèces non domestiques.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations que j'apporte dans ce dossier.

a) PHILIPPE Laurent

Adjoint technique principal

Responsable des espaces-verts à la Commune de CRUSEILLES

22 place du Bassin - L'Abergement

74350 CRUSEILLES

Tel : 06 15 67 42 50

b) Objet de la demande

- présentation au public au sein d'un établissement à caractère fixe et permanent.

- espèce pour laquelle le certificat de capacité est demandé :

Le Daim (dama-dama)

II. Cette demande est effectuée dans le cadre d'une régularisation d'un établissement existant

a) raison sociale :

- Mairie de CRUSEILLES

b) localisation du parc :

- lieu-dit « Les Dronières »

c) date de prise en fonction :

- 1<sup>er</sup> avril 2004

d) superficie du parc :

- 38 000 m<sup>2</sup> (3,8 H.A.)

e) espèce présentée :

- Le Daim (dama-dama)



III.

a) Aspects propres à l'entretien des animaux :

- Le daim est une espèce ne présentant pas de danger pour l'homme ; le seul risque étant une bousculade entre les animaux au moment de la présentation de la nourriture pouvant concerner le soigneur.

b) organisation sociale :

- à l'état sauvage, les mâles et les femelles vivent séparés la plus grande partie de l'année et leur vie commune correspond à la période du rut qui a lieu de mi-octobre à mi-novembre (en captivité, ce phénomène est moins visible du fait de la dimension limitée des parcs).

- la majeure partie de l'année, les daims vivent en hardes (que ce soient les mâles ou les femelles).

Les hardes de femelles sont emmenées par un « Leader » (c'est évident aux Dronières : vieille femelle qui a déjà porté plusieurs fois).

- l'alimentation :

Dans la nature, le daim a une nourriture très variée qui change avec les saisons :

- Herbes de toutes sortes
- Fruits (glands, faînes...)
- Ecorces de jeunes arbres
- Jeunes pousses et feuilles d'arbres (frêne, saule...)

Le daim est une espèce qui consomme assez peu d'eau, car celle-ci est déjà contenue pour une bonne part dans son alimentation.

- l'habitat :

Son habitat de prédilection se situe en bordure de forêts claires où il peut trouver de l'herbe, des jeunes pousses et où il peut se réfugier et se mettre à l'abri dans la journée car il se nourrit essentiellement la nuit.

- la reproduction :

Le rut en Octobre. Les mâles rejoignent alors les femelles et se délimitent alors un territoire en se frottant contre les arbres, en piétinant et en urinant autour de la zone et aussi en laissant leur odeur à l'aide d'une glande très odorante située sous les yeux (le Larmier).

Le Brame (sorte de gros rots) sert à attirer les femelles et à dissuader les mâles les moins forts.

Si deux « dix-cors » (mâles adultes de plus de cinq ans) n'arrivent pas à s'intimider et donc à faire fuir l'autre, c'est le combat qui peut être très violent et même mortel si l'un des deux arrive à planter ses deux andouillers (pointes d'une vingtaine de centimètres situées à la base des palettes).

Nous n'avons jamais eu ce cas dans le parc des Dronières.

Le mâle dominant s'occupe ensuite de son harem et tourne autour sans arrêt pour empêcher une femelle de s'échapper ou un autre mâle de s'approcher.

La période de rut commençant plus tôt (2 semaines environ) chez les « dix-cors » que chez les jeunes, ceux-ci ont ainsi leur chance de pouvoir « dagner » une femelle non prise alors que le mâle dominant a terminé son rut.

- la mise bas :

Elle a lieu en Mai-Juin après une période de gestation de 230 jours (8 mois).

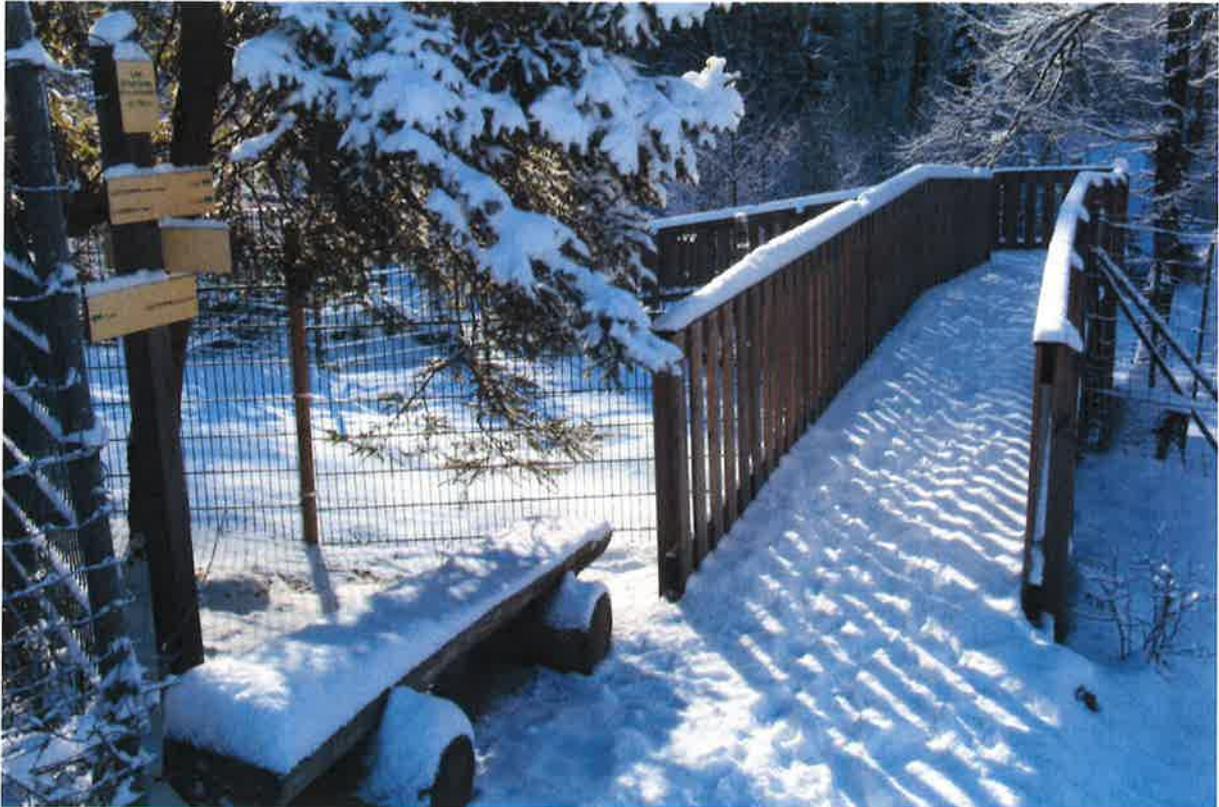
La femelle s'isole alors dans un endroit protégé (broussailles, grandes herbes) et donne naissance à un faon (très rarement deux).

Celui-ci reste blotti plusieurs jours avant de suivre sa mère, puis de s'intégrer au groupe.

#### IV. Installation et hébergement :



Le parc d'une superficie de 3,8 H.A., se divise en deux parties à peu près équivalentes séparées par une passerelle sous laquelle on peut fixer des panneaux afin de confiner les animaux d'un côté ou de l'autre si besoin est.



Il est situé dans un parc de loisirs à environ un kilomètre des zones urbanisées.

Cette zone de loisirs se compose de :

- un lac d'environ 3 H.A. attenant à une zone marécageuse volontairement laissée sauvage de près de 2 H.A.
- une piscine de 2 bassins située sur un terrain d'environ 3 H.A.
- 3 tennis avec bar et petite restauration
- un terrain de « bi-cross » de plus ou moins 3 000 m<sup>2</sup>
- des jeux pour enfants (toboggans, balançoires...)
- 2 parcours « accrobranche » (adultes et enfants)
- 5 Kms de chemins pédestres entretenus dont 2,5 kms pour le parcours de santé
- des tables de pique-nique, un couvert de 100 m<sup>2</sup> ainsi que des sanitaires.

Les clôtures :

D'une longueur de plus ou moins 1 km, leur hauteur est de 2,30 m. Elles se composent d'un grillage de 2 m de haut à mailles à écartement progressif et d'un fil de fer barbelé.

- chaque partie du parc est équipée d'un portail de 4 m et d'un portillon de 1 m, des poteaux métalliques scellés dans le béton, avec des renforts dans les angles et des « jambes de force » composent l'armature du grillage.



Caractéristiques du grillage :

- diamètre du fil : environ 3 mm
- mailles 16 X 18 cm puis 16 X 10 cm

Installations :

Elles se composent de :

- un petit bâtiment de 3,5 m x 3,5 m soit 12,25 m<sup>2</sup> servant à stocker les compléments alimentaires (farines) ainsi que du matériel et des cages de manutention (**sabats**).



- un abri principal en bois de 5 X 10 m, soit 50 m<sup>2</sup> auquel on a ajouté un auvent de 8 X 4 m soit 32 m<sup>2</sup>, composé d'un râtelier pour le foin et de 4 mangeoires pour les compléments alimentaires. L'étage est destiné au stockage du foin.

- pour les besoins en eau des daims, j'ai réalisé une pièce d'eau d'environ 140 m<sup>2</sup> et d'une capacité de plus ou moins 90 m<sup>3</sup>. J'ai aussi canalisé un petit ruisseau, ce qui fait, qu'en période sèche, lorsque le ruisseau ne coule pas, la pièce d'eau prend le relai.

Avec cette pièce d'eau, on allie le côté esthétique au côté utile.

- à l'origine, et jusqu'en 2006, le parc était aux  $\frac{3}{4}$  boisé en épicéas. Mais la forêt était vieille et, canicule aidant, le « Bostryche » (du latin « ips typographus ») l'a complètement décimée.

Il a fallu abattre tous les épicéas, évacuer les grumes, broyer les souches et réengazonner le terrain.

Comme le daim est un animal de lisières, nous avons décidé de replanter des bosquets en sept zones sur environ 7 000 m<sup>2</sup> soit environ 1 000 arbres d'essences différentes (feuillus et résineux).

Le daim adorant les feuilles et les écorces, nous avons dû clôturer ces zones afin de protéger les arbres tant qu'ils ne seront pas suffisamment forts.

- densité en animaux

Avec **36** animaux pour 33 000 m<sup>2</sup> (déduction faite des zones boisées) nous sommes à presque un animal pour 1 000 m<sup>2</sup>, ce que je pense est plus que confortable, par contre pour ce qui est des abris, nous sommes un peu juste même si les daims n'y sont presque jamais.

- alimentation dans le parc => Tous les matins

- l'été, elle se compose essentiellement d'herbe fraîche que l'on va faucher chaque matin ainsi que très souvent des branches issues de débroussaillage et de compléments alimentaires à base d'orge et maïs (50%) à raison de 200 grs par bête.